

Nouveaux tarifs SPANC – (prestations non assujetties à la TVA)
(applicables à partir du 1^{er} janvier 2019)

Contrôle de conception et d'implantation d'une installation nouvelle ou réhabilitée	100€ TTC
Contrôle de conception et d'implantation d'une installation nouvelle ou réhabilitée suite à une modification du projet par l'utilisateur (ayant déjà obtenu un 1 ^{er} avis du SPANC)	50€ TTC
Contrôle de réalisation (bonne exécution des travaux) d'une installation nouvelle ou réhabilitée	120€ TTC
Contrôle de réalisation (contre-visite pour vérifier les aménagements ou travaux obligatoires pour rendre l'ANC conforme)	40€ TTC
Contrôle du 1 ^{er} diagnostic ou contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien d'une installation	143€ TTC
Contrôle du 1 ^{er} diagnostic ou contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien d'une installation > à 20EH	250€ TTC
Contrôle dans le cadre d'une mutation immobilière	143€ TTC
Copie de rapport de contrôle	20€ TTC
Contre-visite de contrôle périodique suite à des travaux d'entretien à la demande du propriétaire (contrôle initial datant de moins de 6 mois)	40€ TTC
Contrôle périodique anticipé suite à une suspicion de dysfonctionnement (facturé si dysfonctionnement/danger pour la santé des personnes / risque pour l'environnement)	143€ TTC
Sanction pour obstacle à l'accomplissement des missions de contrôles (utilisateur qui s'oppose au contrôle périodique)	186€ TTC